

## Respecter

LE BRUIT : heures d'utilisation des tondeuses, débroussailleuses (arrêté Préfectoral)

Jours ouvrables : 8 h 30 - 12 h et 14 h 30 - 19 h 30

Samedis : 9 h - 12 h et 15 h - 19 h

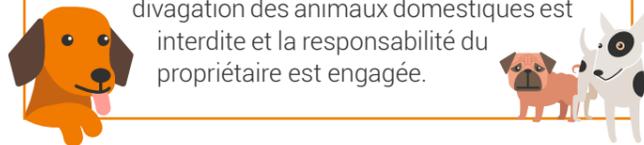
Dimanches et jours fériés : 10 h - 12 h



## Les animaux, leur divagation et leurs déjections

Les déjections des animaux de compagnie ne doivent pas rester sur la voie publique, les maîtres doivent ramasser les déjections de leur compagnon. La

divagation des animaux domestiques est interdite et la responsabilité du propriétaire est engagée.



## Les ordures ménagères

Sortir les poubelles le jeudi le plus tard possible, les rentrer le vendredi le plus tôt possible, c'est mieux pour le plaisir des yeux et le mieux vivre de chacun.



## Conférence et exposition sur le canal

L'association « Les Amis de St Léger » propose une vidéoconférence ayant pour thème le canal du Centre (construction, vie sur et autour du canal, etc), le **vendredi 23 octobre à 20 h 30**, dans la salle de réunion de la Communauté de Communes. Une participation aux frais de 2 euros sera demandée. Le verre de l'amitié sera offert. Une exposition regroupant maquettes, cartes, photos et objets se tiendra **les samedi 24 et dimanche 25 octobre** dans la salle d'exposition de la mairie.

# Saint Léger

## sur Dheune

bulletin d'information n°1 - 2015

## L'Église de St Léger, édifice communal, nécessite une restauration

M. Warmuz, conseiller municipal chargé de ce dossier a assisté à un colloque régional sur « les églises rurales, un patrimoine, une opportunité » organisé par l'Association Patrimoine - Environnement. Une rencontre passionnante aux multiples approches (administratives, financières, artistiques, touristiques) qui l'a guidé dans ses démarches. Contact fut pris avec l'Architecte des Bâtiments de France, un représentant de la Fondation du Patrimoine et différents architectes...

À la suite de l'exposé de M. Warmuz, le conseil municipal lors de sa séance du 3 juin 2015, a décidé de lancer une étude de faisabilité afin d'évaluer les travaux à réaliser et leurs coûts. À l'issue de cette étude, un dossier de soutien sera déposé auprès de la Fondation du Patrimoine pour l'organisation d'une souscription publique.

En effet, la commune seule, ne pourra supporter financièrement un tel projet. Une souscription publique permettra de recueillir la somme nécessaire à son aboutissement et d'en réduire l'autofinancement.

La Fondation du Patrimoine, association reconnue d'utilité publique, peut recevoir des dons affectés à une telle opération. Ces dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% pour les particuliers (ex : un don de 100 € est une économie d'impôts de 66 €) et de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % pour les entreprises. Les sommes ainsi recueillies seront reversées à la Commune par la Fondation du Patrimoine sur production des factures acquittées.

La commune, maître d'ouvrage animera la campagne de souscription en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

## Calendrier des manifestations

**Lundi 13 juillet** : retraite aux flambeaux, feux d'artifice, bal gratuit organisé par le Comité des Fêtes, place du Marché

**Vendredi 17 juillet** : St Léger/Dheune s'anime, dégustations, artisanat, spectacles, peintres, dans les rues, à partir de 9 h, organisé par les commerçants Léodégariens et la commune

**Marché nocturne, artisanat et gastronomie, musique**, à partir de 19 h, port de plaisance organisé par la commune

**Samedi 25 juillet** : soirée belge, repas à partir de 19 h, salle P. Chamagne organisé par le Comité de Jumelage

**Samedi 1<sup>er</sup> août** : soirée « paysanne », bal avec le DJ belge G LO, organisé par le Staff Jeunes, salle P. Chamagne

**Dimanche 23 août** : repas champêtre à partir de 12 h, dans le parc de la place du Marché, organisé par le Comité des Fêtes

**Dimanche 30 août** : concours de pêche, organisé par la Gaule, société de pêche de St Léger

**Dimanche 27 septembre** : fête de la Voie Verte

**Dimanche 4 octobre** : loto de l'Amicale pour le don du sang bénévole, salle P. Chamagne

**Dimanche 18 octobre** : banquet des anciens, organisé par la commune

**Vendredi 23 octobre** : conférence sur le Canal du Centre, à 20 h 30 organisée par les Amis de St Léger

**Dimanche 25 octobre** : loto du Téléthon, salle P. Chamagne

**Dimanche 8 novembre** : loto du Comité de Jumelage, salle P. Chamagne

**Dimanche 22 novembre** : loto de l'Association des Parents d'Elèves, salle P. Chamagne

**Samedi 28 novembre** : soirée musicale au profit du Téléthon, salle P. Chamagne

**Les 4 et 5 décembre** : téléthon

**Samedi 12 décembre** : arbre de Noël des écoles, salle P. Chamagne.

### Secrétariat de mairie

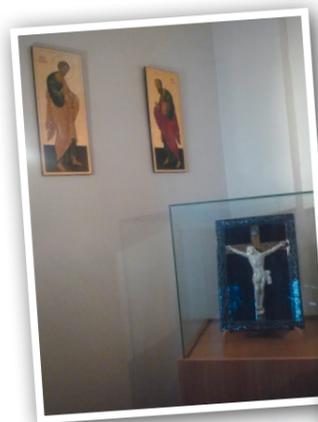
Téléphone : 03 85 45 31 72 ; Fax : 03 85 45 35 20 ;

Adresse mail : [mairie@stlegerdheune.fr](mailto:mairie@stlegerdheune.fr)

Ouvert au public :

- Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h.
- Ouverture tardive le mardi jusqu'à 19 h.

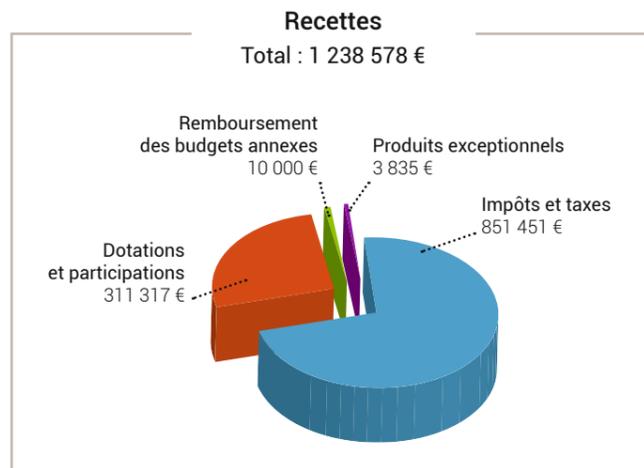
Site Internet : [www.stlegerdheune.fr](http://www.stlegerdheune.fr)



## Budget 2015

Malgré la baisse des dotations de l'État, le conseil municipal a décidé de ne pas changer les taux d'imposition. Toutefois, le produit de la fiscalité

### Budget de fonctionnement Communal 2015



La différence entre les recettes et les dépenses - 188 764 € - sert au remboursement du capital de l'annuité

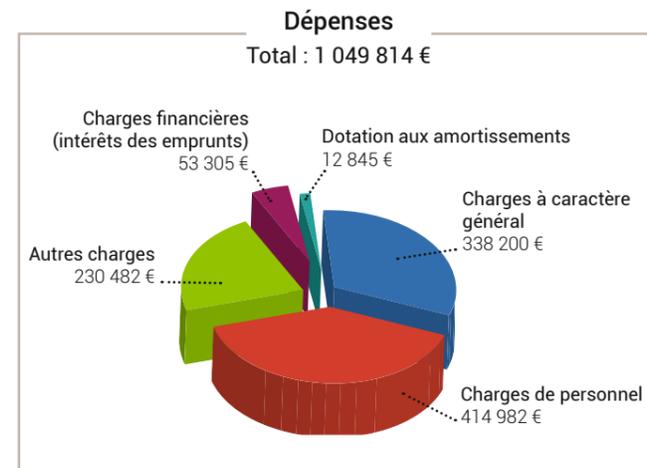
### Transfert de l'accueil de loisirs extra-scolaire (vacances scolaires) à la Communauté de Communes

La Communauté de Communes des Monts et des Vignes (CCMV) a pris la compétence « Enfance Jeunesse » à partir des vacances de Pâques 2015. Cela a pour conséquence la gestion de l'accueil de Loisirs par l'Intercommunalité. Le personnel communal et les locaux sont mis à disposition de la CCMV.

Rien ne change pour les enfants fréquentant le Centre de loisirs pendant les vacances.



communale augmente car la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale a revalorisé de 0.9% les bases de calcul des impôts locaux.



des emprunts et au financement des investissements communaux.

### Élections Régionales : 6 et 13 décembre 2015



### Les nouveaux à St Léger

- **boulangerie pâtisserie Jeannin**  
7 rue du Pont 03 45 28 41 08
- **boulangerie Banette SARL SORA**  
14 rue du lieutenant Chauveau 03 85 45 38 72

Vins de Bourgogne sélectionnés .... et plus !

**NOUVEAU**

**Le Caveau de ROBE & GRENAT**

15 rue du Port  
71510 Saint Léger sur Dheune  
06 01 72 50 18

Face au port, à côté de l'office de tourisme

Ne pas jeter sur la voie publique

## Les Gatosses

Le permis de construire de la réserve foncière de la Gatosse, déposé par la SEMCODA est en cours d'instruction.

La SEMCODA construira 30 logements pour tous, répondant aux normes récentes d'accessibilité. Dans le cadre de ce projet, la commune a saisi l'opportunité de créer une nouvelle voie « zone apaisée » reliant la rue du 8 mai (vers bibliothèque) au Clos de la Gatosse, dans l'objectif de fluidifier et sécuriser la circulation des usagers, principalement des piétons. Voirie, réseaux et espaces verts seront aménagés par la commune. Ils ont été dimensionnés afin d'assurer l'urbanisation future du site. En effet, un projet de lotissement d'une vingtaine de lots, dans la partie supérieure est en cours de préparation par un autre investisseur.

Ces futurs projets pourront vous être présentés lors de permanences du Maire ou des adjoints tous les mardis du mois d'octobre de 16 à 19 h.



### Venez vous balader sur le marché tous les mardis matin pour découvrir de bons produits régionaux

**La Fromagerie de la Troche** à St Léger-sur-Dheune vous propose ses fromages de vaches et de chèvres, crème et beurre.

**La Rôtisserie Volley** cuit à la broche, sur place, de délicieux poulets et jambonneaux.

**La Maraîchère Delphine** vend un large choix de légumes de saisons ainsi que des œufs frais en provenance de Buxy.

**La Poissonnerie l'Iroise** vous propose divers poissons frais, saumon, moules, huîtres, cabillaud et bien d'autres encore...

Venez prendre un petit air de montagne en dégustant de la Tome, du comté et autres spécialités de **la fromagerie Petit de Branges**.

L'association pour le don du sang bénévole vous permet également de venir passer un moment de convivialité avec un petit café et une gaufre.



### Déplacement du point d'apport volontaire du du Tronchat

Le Point d'apport volontaire du Tronchat, service de proximité apprécié car disponible et accessible tous les jours, occasionnait cependant des nuisances pour les riverains : bruit, dépôt d'ordures, saletés...

En accord avec le SIRTOM, les bennes collectant les journaux et le verre ont été installées à la zone artisanale du Colombier, dans le rond-point.

Ce nouveau Point est abordable soit par la route de la zone artisanale pour les véhicules, soit par la route de Chamilly pour les piétons.

Quant à son ancien emplacement, il sera réaménagé en places de parking pour les habitants de la rue du Tronchat le long de laquelle le stationnement est interdit.

### Interdiction de pêche au port de plaisance Léodégarien

Les conflits entre pêcheurs et plaisanciers se multipliant, la Fédération Départementale de la Pêche en partenariat avec la société La Gaule a décidé d'appliquer le strict règlement (décret du 31/06/2011) et d'interdire la pêche depuis la berge où stationnent les bateaux. L'agent de développement de la Fédération et Jean-Claude Houdement, président de La Gaule, aidés de membres de l'association ont posé les panneaux d'interdiction de pêche, le mardi 31 mars dernier.

Les pêcheurs sont autorisés à mettre leurs lignes à l'eau de l'autre côté du Canal, route de St Bérain, en respectant une distance raisonnable pour le passage des bateaux.

